

Nice le 8 novembre 2005

L'Inspecteur d'Académie

à

Monsieur le Directeur de l'IUFM  
Mesdames et Messieurs les Inspectrices et  
Inspecteurs chargés de circonscription du 1<sup>er</sup>  
degré  
Mesdames et Messieurs les Principales et  
Principaux de Collèges avec SEGPA  
Mesdames et Messieurs les Professeur(e)s des  
écoles et Institutrices/Instituteurs

**Inspection  
Académique**

Boulevard Slama  
BP 3001  
06201 Nice cedex 3

Téléphone  
04 93 72 63 00

Télécopie  
04 93 72 64 17

Mèl  
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

**Division du personnel  
du 1<sup>er</sup> degré**

**DIPE 2**  
Réf :

Affaire suivie par  
Nathalie FARRUGIA  
Téléphone  
04 93 72 63 65  
Télécopie  
04 93 72 63 22  
Mèl  
Nathalie.farrugia  
@ac-nice.fr

**Objet :** Inscriptions sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur et conditions de nomination dans l'emploi de directeur d'école – rentrée scolaire 2006-2007

Les conditions de nomination dans l'emploi de directeur d'école sont définies par les décrets 89-122 du 24 février 1989 modifié et 2002-1164 du 13 septembre 2002 relatifs aux fonctions de directeur d'école de deux classes et plus.

**I – LISTE D'APTITUDE**

A – Condition d'ancienneté pour postuler à une inscription sur la liste d'aptitude

La condition d'ancienneté est appréciée au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Ancienneté requise :

- deux ans de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles.
- pour les personnels nommés par intérim dans un emploi de direction à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 pour la totalité de l'année scolaire, la condition d'ancienneté mentionnée ci-dessus n'est pas exigée.

B – Inscription de plein droit sur la liste d'aptitude

Elle concerne les personnels suivants et pour trois années consécutives :

- les instituteurs et professeurs des écoles nommés par intérim pour la présente année scolaire et **sollicitant leur inscription** au titre de cette même année scolaire (sous réserve d'obtention d'un avis favorable de l'inspecteur de circonscription) ;
- les instituteurs ou professeurs des écoles inscrits sur la liste d'aptitude dans un autre département au titre de la présente année scolaire et affectés dans le département des Alpes-Maritimes.



2/2

- les instituteurs ou professeurs des écoles inscrits sur les listes d'aptitude 2004 et/ou 2005 du département des Alpes-Maritimes.

**Toute inscription sur une liste d'aptitude demeure valable durant trois années scolaires.**

**C – Première demande d'inscription**

En ce qui concerne la première demande d'inscription, les candidatures aux emplois de direction sont soumises à l'avis d'une commission départementale d'entretien.

Les demandes sont à formuler à l'aide de la fiche de candidature jointe en annexe .

**TOUTES LES CANDIDATURES DOIVENT PASSER PAR LA VOIE HIERARCHIQUE**

**CALENDRIER :**

Retour des fiches de candidature : **le vendredi 2 décembre 2005, dernier délai aux Inspections de circonscription**

**AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTEE APRES CETTE DATE**

Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs de circonscription adresseront, **pour le vendredi 9 décembre 2005**, les fiches de candidatures avec les avis retenus à l'Inspection Académique (DIPE 2).

**Les commissions d'entretien se dérouleront au début de l'année 2006.**

**II – CONDITIONS DE NOMINATION A L'EMPLOI DE DIRECTEUR D'ECOLE POUR :**

Les Directeurs d'école mutés d' un autre département et personnels ayant été antérieurement nommés dans l'emploi de directeur d'école

Peuvent être nommés après avis de la C.A.P.D. :

- les instituteurs et les professeurs des écoles qui, régulièrement nommés directeurs d'école à titre définitif sur leur poste d'origine demandent à la suite d'une mutation dans notre département, à continuer à exercer ces fonctions.
- les instituteurs et les professeurs des écoles nouvellement nommés dans le département dans un emploi de directeur d'école et ayant exercé ces fonctions dans un autre département durant au moins trois années scolaires.

L'Inspecteur d'Académie,

Bernard MACCARIO

CIRCONSCRIPTION :

ACADEMIE DE NICE

-----

Inspection Académique  
des Alpes-Maritimes

**ANNEE 2006**

**CANDIDATURE A UN EMPLOI DE DIRECTION**

Je soussigné(e) Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. :

Affectation (adresse et téléphone de l'école) :

- PE
- INSTITUTRICES/INSTITUTEURS

Ancienneté Générale des services au 01.09.2005 :

..... ans ..... mois ..... jours

Echelon : .....

- J'ai été nommé dans le département des Alpes-Maritimes le.....  
Je n'occupe pas d'emploi de direction, mais j'ai été directeur pendant 3 ans (fournir justificatif) et je demande l'ouverture de mon droit afin de postuler à un emploi de direction
- Je suis nommé(e) dans le département des Alpes-Maritimes à compter de la rentrée 2005 et j'occupais un emploi de direction dans mon dernier poste dans mon département d'origine
- Je suis nommé(e) dans le département des Alpes-Maritimes à compter de la rentrée 2005 et j'ai occupé un emploi de direction à titre définitif pendant trois ans dans mon département d'origine

A .....le .....

Signature :

CIRCONSCRIPTION :

ACADEMIE DE NICE

-----

Inspection Académique  
des Alpes-Maritimes

**ANNEE 2006**

**CANDIDATURE A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS DE DIRECTEURS D'ECOLE**

---

Je soussigné(e) Nom :  
Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. :

Affectation (adresse et téléphone de l'école) :

- PE
- INSTITUTRICES/INSTITUTEURS

Ancienneté Générale des services au 01.09.2005 :

..... ans      ..... mois      ..... jours

Echelon : .....

Sollicite mon inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur d'école élémentaire et maternelle.

- 1ère demande (entretien)
- car j'assure durant l'année scolaire 2005-2006 un intérim de direction
- je suis inscrit(e) sur la LA du département de.....depuis le.....  
(joindre pièce justificative)

A .....le .....

Signature :

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION DE LA CIRCONSCRIPTION**  
**AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE**



2/2

Cet avis doit porter sur la valeur pédagogique du candidat, son rayonnement dans l'école, l'intérêt qu'il accorde aux questions administratives et aux œuvres péri et post scolaires. Il portera également sur la qualité de ses relations avec les usagers et les partenaires du système éducatif.

**DANS LA PERSPECTIVE DE L'EMPLOI SOLLICITE**

		TRES FAV.	FAVORABLE	RESERVE	DEFAVORABLE
Sens du service public					
Aptitude à l'autorité					
Sens de l'organisation					
Aptitude à la relation avec :	les usagers				
	les partenaires				
Aptitude à l'animation					
Aptitude à l'innovation					

AVIS DE L'INSPECTRICE/INSPECTEUR (Appréciation générale sur le candidat)

T.F.	F.	R.	D.

A, \_\_\_\_\_ le

Signature

---

AVIS de la Commission Départementale après entretien :

? FAVORABLE

? DEFAVORABLE

Pour le motif suivant :

A NICE, le  
 Signatures :  
Président

Membres